AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-8-73 564887

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

ABONNEMENT ANNUEL 30 F.

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

AU SUJET DU DESHERBAGE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Dans un récent bulletin (bulletin n° 154 de juillet), nous indiquions les conséquences de l'utilisation, durant plusieurs années, de désherbants dans des vergers d'arbres fruitiers à pépins.

La conclusion précisait que " l'atrazine paraissant moins bien supportée par les arbres fruitiers à pépins, il est recommandé de pratiquer un désherbage de " fond " avant le départ de la végétation adventice, soit avec de la simazine (5 kg/ha de M.A. en première année, 3 kg ensuite en culture de pommiers et 2 kg en verger de poiriers), soit avec du diuron (4 kg/ha de M.A. en première année, 2,5 kg ensuite). L'action de ces deux composés est très voisine et la grande majorité des adventices annuelles y est sensible. Contre les vivaces, d'autres interventions sont à envisager ".

Bien entendu, il faut entendre, en ce qui concerne la simazine, 5 kg. de matière active/ha en première année de désherbage, 3 kg les années suivantes en culture de pommiers et 2 kg en vergers de poiriers et, pour le diuron, 4 kg/ha de matière active en première année de désherbage et 2,5 kg ensuite. La simazine ne doit être utilisée que sur les vergers de plus de 4 ans, et le diuron dans les vergers de plus de 5 ans.

Il nous a semblé utile d'apporter ces précisions complémentaires.

VIGNE

MILDIOU

- Vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire

Malgré les précipitations importantes, le mildiou est quasiment inexistant. En conséquence aucun traitement n'est à réaliser dans les vignes traitées conformément aux indications de la note du 17 juillet (traitement conseillé pour la semaine du 23 au 28 juillet).

Par contre, dans les jeunes plantations de vigne, un nouveau traitement doit être réalisé dans la semaine du 6 au 11 août.

- Vignobles de Maine-et-Loire (sauf vignobles de Muscadet) et vignobles de la Sarthe

Malgré les pluies abondantes, le mildiou demeure également peu virulent. Cependant localement le mildiou est apparu sur les jeunes pousses. En conséquence :
- dans les vignobles où le mildiou n'est pas encore apparu sur les pointes, il est encore possible de surseoir à l'exécution d'un traitement dont la date sera précisée ultérieurement.
- dans les vignobles où le mildiou est apparu sur les pointes, il y a lieu d'effectuer dès maintenant un nouveau traitement.

Les appareils doivent être réglés de manière à protéger la jeune végétation.
- sur toutes les jeunes vignes, il y a lieu d'exécuter un nouveau traitement.

- Vignobles de la Vendée -

Sur les cépages sensibles, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement.

.../...

28

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant*. L. BOUYX

MAINE-et-LOIRE .... P 38
LOIRE-ATLANTIQUE - MAYENNE .... P 37
SARTHE .... P 36
VENDEE .... P 32

OIDIUM -

Les conditions climatiques sont actuellement très favorables à l'oïdium qui est apparu et qui s'étend sur les grappes. Par conséquent, dans tous les vignobles plantés en cépages sensibles, il y a lieu d'ajouter un fongicide actif contre l'oïdium à la bouillie anti-mildiou dans les parcelles où un traitement doit être envisagé. Ce traitement devra toucher plus spécialement les grappes. Dans les parcelles de cépages sensibles à grains serrés, il est même souhaitable de complèter ce traitement par un poudrage.

Dans les parcelles sensibles où un traitement anti-mildiou ne se justifie pas encore, il y a lieu d'effectuer un poudrage contre l'oïdium.

VERS DE LA GRAPPE -

Le vol de cochylis et d'eudémis se poursuit, mais il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre de nouvelles informations de la Station.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES -

Dans la Vallée de la Loire, le deuxième vol vient de commencer. Les papillons seront nombreux.

Dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique (sauf le Nord), de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, aucun traitement contre le carpocapse ne sera conseillé avant les derniers jours de la semaine du 6 au 11 août.

Dans les vergers du Nord de la Loire-Atlantique, de la Sarthe, et de la Mayenne, aucun traitement ne sera conseillé avant le milieu de la semaine du 13 au 18 juillet.

POMME DE TERRE

MILDIOU -

Cette affection est apparue dans la Vallée de la Loire; Par conséquent, dans les cultures des départements du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique et de la Vendée, qui ont été plantées très tardivement et qui sont encore en pleine végétation, on pourra effectuer un traitement.

DORYPHORE -

On pourra profiter du traitement anti-mildiou pour éventuellement intervenir contre le doryphore.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU et ALTERNARIA DE LA TOMATE -

Il y a lieu d'effectuer un traitement immédiat en utilisant un fongicide actif contre ces deux parasites.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des " PAYS DE LA LOIRE " :
J. DIXMERAS.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 1er AOUT 1973.